

# Canada

CHECK AGAINST DELIVERY  
VÉRIFIER AU PRONONCÉ

STATEMENT BY  
THE HONOURABLE LAWRENCE CANNON  
MINISTER OF FOREIGN AFFAIRS OF CANADA

TO THE 2010 REVIEW CONFERENCE OF THE PARTIES  
TO THE TREATY ON THE NON-PROLIFERATION  
OF NUCLEAR WEAPONS (NPT)

NEW YORK, 3 MAY 2010

-----

DÉCLARATION DE  
L'HONORABLE LAWRENCE CANNON  
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU CANADA

SUR LA CONFÉRENCE DES PARTIES CHARGÉE  
D'EXAMINER LE TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION  
DES ARMES NUCLÉAIRES EN 2010

NEW YORK, LE 3 MAI 2010

Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Président, le Canada a démontré plus que jamais son engagement envers une intensification des efforts nationaux et internationaux visant à garantir que les armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, ne tombent pas entre les mains d'États ou de groupes terroristes prêts à les utiliser en toutes circonstances. Le premier ministre du Canada, M. Harper a été l'un des principaux dirigeants au Sommet sur la sécurité nucléaire organisé en avril 2010 à Washington, en mettant de l'avant la non-prolifération comme l'un des thèmes du Sommet du G8 de la fin juin. Les 47 pays participants ont publié un communiqué dans lequel ils ont clairement reconnu que le terrorisme nucléaire est l'une des menaces les plus lourdes qui pèsent sur la sécurité, tout en déclarant leur engagement de renforcer la sécurité nucléaire.

En mars dernier, à leur réunion de Gatineau, les ministres des Affaires étrangères des pays du G8 ont rendu publique une *Déclaration sur la non-prolifération nucléaire, le désarmement et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire*, afin de souligner des points importants qui doivent être passés en revue au cours de la Conférence d'examen.

Les garanties de l'AIEA sont un élément fondamental du régime de non-prolifération. Malgré les progrès accomplis depuis la dernière Conférence d'examen, il est cependant préoccupant de constater que vingt et un États parties n'ont ni signé ni mis en œuvre d'accord de garantie généralisée, mesure pourtant obligatoire en vertu de l'article III.1 du Traité. Par ailleurs, la nature et la portée des conclusions annuelles de l'AIEA sont limitées concernant les États qui ont seulement mis en vigueur un accord de garantie généralisée avec l'Agence, en particulier pour les conclusions rendues sur l'absence de matériel ou d'activités nucléaires dans un État. Le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a comblé cette lacune il y a plus de 13 ans en approuvant le Protocole additionnel aux accords de garanties. Pour marquer une avancée importante, il faudrait que la Conférence reconnaisse qu'un accord de garanties étendues conjugué à un protocole additionnel représente la nouvelle norme en matière de vérification.

Le Canada demeure un fervent partisan de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En renforçant la stabilité et la prévisibilité, il permet de développer l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'article IV affirme le « droit inaliénable » de tous les États parties de procéder à des recherches sur l'énergie nucléaire, d'en produire et de l'utiliser à des fins pacifiques. Ce droit est explicitement lié à l'obligation de se conformer aux obligations énoncées aux articles I, II et III.

Monsieur le Président, cette Conférence d'examen se déroule alors qu'elle a dû faire face à de graves remises en cause de son autorité et de son intégrité. La Corée du Nord a démontré qu'elle se désintéressait complètement des objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires en annonçant en 2003 son

retrait du TNP. Nous exhortons la Corée du Nord à redevenir partie au TNP, à abandonner son programme d'armes nucléaires d'une manière complète, vérifiable et irréversible, et à accepter l'application des garanties complètes de l'AIEA concernant ses programmes nucléaires.

Ce matin, le Secrétaire général Ban Ki-Moon a été clair : le fardeau de la preuve repose sur l'Iran pour ce qui est de dissiper les doutes et les craintes quant à ses ambitions nucléaires. Il est malheureux que le Président Ahmadinejad ait décidé d'ignorer cette invitation et de plutôt livré un discours prévisible et agressif.

De plus, les activités nucléaires intensives dissimulées par l'Iran et ses efforts visant à acquérir l'ensemble du cycle du combustible nucléaire sans fournir de motif valable laissent penser qu'elle cherche à développer des capacités de mise au point d'armes nucléaires, lesquelles sont tout à fait contraires aux obligations qu'elle a contractées au titre du TNP. La cessation complète immédiate de ses activités d'enrichissement d'uranium et de ses autres activités délicates susceptibles de favoriser la prolifération, conformément aux résolutions du Conseil de Sécurité et aux obligations qu'impose l'Agence internationale de l'énergie atomique, sont le seul indicateur objectif susceptible de démontrer la nature pacifique du programme nucléaire iranien.

Le Canada reconnaît que la sécurité régionale est une préoccupation cruciale pour les États qui restent en dehors du Traité. Le Canada soutient les efforts visant à pacifier le Moyen-Orient. Nous appuyons également les efforts déployés par les États pour parvenir à créer une zone sans armes de destruction massive au Moyen-Orient. Le Canada en appelle aux trois nations qui n'ont pas encore adhéré au Traité pour qu'elles deviennent parties au Traité en qualité d'États exempts d'armes nucléaires.

Cette année, la proposition qui figure dans le document de travail 4 sur la réforme institutionnelle est au cœur de nos efforts en vue de soutenir le Traité. Ce document, coparrainé par un groupe transrégional de 17 États, propose des décisions précises visant à renforcer le processus d'examen du Traité afin d'en faire un engagement susceptible d'être recevable par les États parties. Nous serons heureux d'accueillir de nouveaux parrains de cette initiative et espérons que les décisions qui figurent dans notre proposition seront reprises dans les conclusions de la Conférence.

Monsieur le Président, le tout début de nos travaux est déjà confronté à de nombreux défis. Mais il ne s'agit pas d'une recette de pessimisme ou de manque d'ambition. Au contraire, j'en appelle à chacun d'entre nous pour mettre en œuvre un effort ciblé et déterminé et pour afficher la volonté politique et la souplesse nécessaires pour parvenir à une issue forte et équilibrée qui renforcera les bases du Traité. Cette conférence ne se déroule pas uniquement à une période difficile, mais aussi à un moment où l'optimisme se réveille et où des occasions se présentent. Ne manquons pas de les saisir. Merci.

Je vous remercie.